

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TOURAINE VAL DE VIENNE**

14 Route de Chinon
37220 PANZOULT

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 037-200072668-20251215-DC_2025_12B_02-DE

**EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, les membres du Conseil communautaire, légalement convoqués le 9 décembre, se sont réunis à la salle LE CUBE à Panzoult sous la présidence de Monsieur Christian PIMBERT.

Date de convocation :

9 décembre 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 58

Présents : 41

Pouvoirs : 4

Votants : 45

Etaient présents :

M. MOREAU Serge, Mme LECLERC Claudine, M. POTIN Jean-Pierre, M. REDUREAU Jean-Claude, Mme GASNIER ROCHER Aurélie, M. LAMBESEUR Raymond, M. PIMBERT Christian, Mme BROTIER Marie-Rose, M. BRISSEAU Daniel, M. TALLAND Maurice, Mme BESNARD Dominique, Mme JUSCZAK Martine, M. THIVEL Bernard, Mme WILMANN-THIVIAULT Brigitte, Mme VIGNEAU Nathalie, M. ROY Jean-Jacques, M. BRUNET Thierry, Mme VOISINE BRAULT Mélina, Mme SENNEGON Natalie, M. AUGRAS Laurent, M. CHAMPION-BODIN Théo, Mme BREANT Liliane, M. DESBOURDES Francis, Mme RIDOUARD Marylène, M. DUBOIS Alain, M. LIBEREAU Franck, M. MARTEGOUTTE Etienne, Mme BACLE Véronique, M. AUBERT Michel, Mme BOULLIER Florence, M. LIARD François, M. IZOPET Alain, M. CHAMPIGNY Michel, Mme VACHEDOR Claire, M. BOST Yvon-Marie, Mme BOISQUILLON Christine, Mme RICHARD Annaïck, M. MERLOT Fabrice, M. CORNILLAULT Jacky, M. MORON Sylvère, M. BIGOT Éric

Etaient absents :

Mme GAUCHER Claudine, M. BLANCHARD Pascal, M. DUBOIS Philippe représenté par M. LAMBESEUR Raymond, M. SALLÉ Nicolas représenté par Mme BROTIER Marie-Rose, M. CAILLETEAU David, M. DE LAFORCADE François, Mme PENAUD Sandra, Mme PARENT Annabelle, M. FOUQUET Claudio représenté par Mme VOISINE BRAULT Mélina, M. DURAND Olivier, M. POUJAUD Daniel, M. GABORIT Bernard, M. RAINEAU Laurent, Mme QUERNEAU Naouël, M. ALADAVID Lionel, M. ALIZON Christophe

Pouvoirs :

M. DERNONCOUR Mark à M. DESBOURDES Francis, Mme MORIN Françoise à Mme RIDOUARD Marylène, M. d'EU Samuel à Mme RICHARD Annaïck, M. URSELY Frédéric à M. CHAMPIGNY Michel

M. CHAMPION-BODIN Théo a été désigné secrétaire de séance

N° : DC_2025_12B_02

OBJET : PLUi – définition des modalités de la collaboration entre la communauté de communes et les communes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-8 et L.153-21 ;

VU l'arrêté préfectoral du 05 juin 2025 portant modification des statuts de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne et sa compétence en matière de « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale » ;

CONSIDÉRANT la conférence intercommunale des maires relative à la définition des modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres réunie le 15 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'associer les communes membres aux principales étapes des procédures de révision allégée du PLUi ;

CONSIDÉRANT que la commission urbanisme interviendra avant les étapes clés (arrêt de projet, approbation) et pourra être élargie aux communes directement impactées ;

CONSIDÉRANT que la conférence intercommunale des maires sera consultée en amont de la prescription et avant l'approbation pour analyser les avis des PPA, les observations du public déposées durant l'enquête publique et le rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête ;

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire délibérera aux étapes majeures (prescription, bilan de concertation, arrêt, approbation) ;

CONSIDÉRANT que chaque commune directement impactée sera informée par courrier électronique transmis au secrétariat de mairie ;

Le Conseil communautaire,

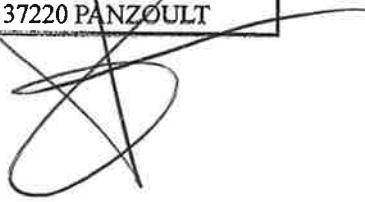
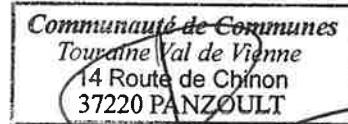
Après en avoir délibéré,

À l'Unanimité

- **ARRÈTE** les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres pour les procédures de révisions allégées, conformément à la gouvernance décrite ci-dessus,
- **CHARGE** le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Christian PIMBERT



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christian PIMBERT". It is written over a large, roughly circular mark that looks like a stylized letter 'C' or a signature itself.